

## BORDURES

BORDURE RÉSINE DROITE  
BORDURE RÉSINE ARRONDIE

## PAVÉS

PAVÉ RÉSINE D'ANTAN  
PAVÉ RÉSINE MODERNE  
PAVÉ RÉSINE RUSTIQUE

## PROFILÉS

PROFILÉ PLAT ALU MINÉRAL  
PROFILÉ INSERT ALU  
MINÉRAL

AMÉNAGEMENT URBAIN  
PAYSAGER



## COULEURS

(combinaison teinte résine / teinte grain) :

Couleurs non contractuelles.



GRIS MOYEN



CRÈME

## FORMATS ET CONDITIONNEMENT :

LONGUEUR	1 000 mm
LARGEUR	150 mm
GRANDE HAUTEUR	50 mm
PETITE HAUTEUR	10 mm
RAYON DE COURBURE	10°
CONDITIONNEMENT	A l'unité

## TESTS DE PERFORMANCE



### Résistance à la glissance

Test pendule SRT : 0,94 sur sol sec, 0,75 sur sol humide.

Test réalisés par les laboratoires nationaux suivants :

GINGER CEBTP  
CEREMA  
LNE

# BORDURE RÉSINE ARRONDIE BOA5AM



## AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Antidérapante et non gélive, la bordure résine arrondie contribue à l'embellissement et à la sécurité des aménagements urbains ou décoratifs des particuliers (ronds-points, passages surélevés, îlots-refuges, allées, ...). Elle s'intègre parfaitement grâce à son rendu visuel imitant de façon très réaliste le style des bordures classiques. Par un procédé industriel unique, le mixage de granulats minéraux dans la résine est parfaitement homogène sur toute l'épaisseur de la bordure, garantissant la régularité de ses dimensions et de ses formes.

RÉSINE MÉTHACRYLATE  
RÉSISTANTE AUX UV  
NON GÉLIVE  
FINITION CLASSIQUE

EXTÉRIEUR  
TRAFIC NORMAL À INTENSE  
RÉSISTANTE À LA GLISSANCE  
MISE EN CIRCULATION RAPIDE  
CONFORME REACH



## NOTRE CONSEIL

Optez pour nos bordures de résine collées, la solution alternative aux bordures encastrées traditionnelles pour un rendu visuel équivalent et une facilité de pose inégalée.

## MODE DE POSE

### Pose par collage

- Pose avec une colle méthacrylate bi-composante
- Tous types de sols non friables
- Application d'un primaire sur sols béton
- Prévoir 1 cm de joint entre chaque bordure
- Remise en circulation < 1 heure

Trafic supporté : piétonnier et véhicules légers

\* RÉGLEMENTATION | Norme produit NF P98-351 (08/2010). Arrêtés du 8/12/2014 (ERP / IOP existants), 20/04/2017 (ERP et IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

VERSION 2021